

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 44/2020**

Date convocation : 24.09.2020
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10

Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIERES.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE – Olivier JURADO 2^{ème} Adjoint – Jean-Pierre PLANCADE – Bernard VIÉ.

Procuration : Marie-France LOISEL à Cédric LEMOINE, Maire.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PLANCADE.

Objet : Don de 500€ de l'association Girly Gym au bénéfice du Conseil Municipal des Jeunes - CMJ.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Girly Gym a fait un don de 500 € à la commune de Laurabuc et souhaite que cette somme soit attribuée au Conseil Municipal des Jeunes afin de les soutenir dans leur futur projet. Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit que le conseil municipal doit statuer sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Accepte le don de 500 € fait par l'association Girly Gym

Alloue cette somme au Conseil Municipal des Jeunes.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.



Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le 
ID : 011-211101951-20200928-44_2020-DE